Accusé de réception en préfecture 092-200057990-20190620-2019-S04-003-BF Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Séance du Conseil de Territoire Du 20 juin 2019

Délibération n°2019/S04/003

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT BOUCLE NORD DE SEINE - EXERCICE 2018.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 14 juin 2019 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 42

AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / CLAVEL Benoît / DEBEAUD Franck / DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / DE PINS Antoine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MAYOLY-FLORENTIN Claire / BARBIER Gaël / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / MERCIER Luc / PINARD Patrice / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / GOUETA Nicole / METIAS Samuel / ABSSI Chaouki / BOULORD Grégory / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-laure / TOUMI Délia / BORTOLAMEOLLI Alain.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22

AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par CHRIQUI-MENGEOT Rita / BACHELAY Alexis représenté par LENOIR Laurence / BENEDIC Fabien représenté par DOUCET Philippe / BOLUFER Jean Paul représenté par FRONTIGNY Nadia / BOUCHOUICHA Yahia représenté par PEREZ Anne-Laure / CHARAIX Céline représentée par MOTHRON Georges / COBLENTZ Caroline représentée par GOUETA Nicole / COLIN Chantal représentée par KARCHER Renée / DELACROIX Agnès représentée par PINARD Patrice / FISCHER Josiane représentée par DE PINS Antoine / LAUER Evelyne représentée par CULOT Sébastien / LE MOAL Alice représentée par MERCIER Luc / LEGHMARA Leila représentée par MOME Michel / MARE Guillaume représenté par LAM Thomas / MARIAUD Sylvie représentée par CANTET Anne-Gabrielle / MERGY Aurélie représentée par CLAVEL Benoît / METEZEAU Philippe représenté par SAVRY Gilles / MEYNARD Sylvie représentée par JUSTICE Éric / PIQUE Yves représenté par METIAS Samuel / RENAULT Sébastien représenté par COCHEPAIN Stéphane / VALLEE Marie-Lise représentée par DELATTRE Amélie.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 16

AIT OMAR Abderrahim / ALLAMELLOU Manuel / BOURDIER-CHAREF Angélina / BOURDU Anne / CAZABAN Julie / CHAKER Rachid / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JEHANIN Romain / MAAZOUZI Mohamed / MERIC Delphine / MOME Michel / MUZEAU Rémí / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PERROTEL Sébastien.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

ALT OMAR Abderrahim à 19 heures 25.

PARTIS EN COURS DE SEANCE: 2

0 1 JUII

COCHEPAIN Stéphane à 19 heures 27 / DOUCET Philippe à 19 heures 53.

Monsieur Patrice PINARD est désigné comme secrétaire (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Affichage le :

Le Président,

Accusé de réception en préfecture 092-200057990-20190620-2019-S04-003-BF Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019

EXPOSE

Considérant que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes,

Considérant que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats et en recettes (titres),

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice,

Considérant que le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME NICOLE GOUETA, VICE-PRESIDENTE;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

APRES EN AVOIR DEBATTU;

DELIBERE

Article 1° : Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3: La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

Accusé de réception en préfecture 092-200057990-20190620-2019-S04-003-BF Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

(MONSIEUR YVES REVILLON, PRESIDENT, QUITTE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE)

Pour: 56 Contre: 0

Abstentions: 7

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme

Yves REVILLON

Président de Boucle Nord de Seine

Maire de Bois-Colombes